

19 AOUT 2014
A 7043
1381304

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

Société par actions simplifiée au capital de 5 800 000 euros
Siège Social : 6 Rue de Ventadour 75001 PARIS
RCS Paris B 323 036 186

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, et le 1^{er} février à Orvault, à 10 heures 15.

La Société **CM-CIC IMMOBILIER**, Société par Actions Simplifiée au capital de 31 137 360 euros, dont le siège social est à ORVAULT (44700) - 2 Rond-point des Antons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 388 291 429, représentée par Monsieur Jean ROUSSELOT,

Associé unique de la société CM-CIC Participations Immobilières,

Etant précisé que KPMG, Commissaire aux comptes, est absent et excusé,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un nouveau Président et de son représentant permanent

DECISION UNIQUE

M. Germain BRENCKLE, Président de la société, a fait part de son souhait d'être le représentant permanent de l'actionnaire unique, dans le cadre où celui-ci occuperait la Présidence de la société.

En conséquence, l'associé unique prend acte de la fin du mandat de M. Germain BRENCKLE pour son propre compte, et décide d'être, à compter de ce jour, Président de la société pour la durée du mandat restant à courir de M. Germain BRENCKLE, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Conformément à l'article 14 des statuts, l'associé unique décide de désigner M. Germain BRENCKLE en qualité de représentant permanent de CM-CIC IMMOBILIER, dans le cadre de son mandat de Président de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

CM-CIC IMMOBILIER
M. Jean ROUSSELOT

